



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MERCREDI 10 AVRIL 2024

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves (en visioconférence)
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières (en audioconférence)
Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visioconférence)

Etait excusée :

Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources
Madame Karen De Baets, gestionnaire administrative et juridique

-o0o-

Le président désigne le secrétaire de séance : M. Laurent Marce

Le président procède à l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2024.
Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

-o0o-

I. Retrait du département de la Réunion et du SDIS de la Réunion de l'entente pour la forêt méditerranéenne à Valabre (Délibération 2024-17)

Le président présente ce rapport et invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le retrait du département de la Réunion et du SDIS de la Réunion de l'entente pour la forêt méditerranéenne à compter du 1^{er} janvier 2023.

II. Adhésion au syndicat mixte Numérien (Délibération 2024-18)

Le président présente ce rapport et invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** l'adhésion du SDIS de l'Ardèche au syndicat mixte Numérien.

-o0o-

L'ordre du jour étant épuisé, le président évoque divers sujets :

- Il rencontrera le président de la communauté de communes Rhône-Crussol ce mardi afin d'évoquer les modes de financement du SDIS et le transfert de la « contribution incendie » des communes aux EPCI. Il souhaite pouvoir rencontrer l'ensemble des présidents de communautés de communes avant la fin de l'année 2024.

-Il rappelle l'importance de l'acculturation de la population ardéchoise au risque feu de forêt. Pour cela, il est nécessaire d'expliquer à la population mais également aux élus, comment s'organise la lutte contre le feu de forêt et le rôle primordial des maires et l'importance d'une stratégie de communication.

-Il informe que suite à un référé suspension (procédure d'urgence) introduit par le lieutenant-colonel Frédéric Tronville, portant sur une demande d'annulation de son arrêté de refus de titularisation en qualité de colonel de sapeur-pompier professionnel, le lieutenant-colonel Tronville a été débouté. Il rappelle néanmoins que le recours de plein contentieux en annulation du dit arrêté est toujours en cours. En effet, la procédure en référé suspension a échoué pour le motif que les conditions nécessaires pour prononcer une annulation via cette procédure n'étaient pas caractérisés.

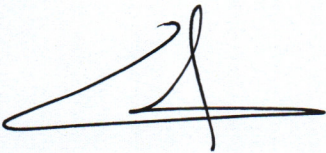
-Il revient sur le transfert de propriété des centres de secours. Le SDIS souhaite que l'ensemble des centres de secours à terme soient propriété du SDIS.

Le directeur indique qu'un COSTRAT SDACR a eu lieu hier en présence de la DGS du conseil départemental et de la préfète et que les travaux ont été validés. Désormais la phase de définition des trajectoires et de chiffrage va débuter.

-o0o-

Plus personne ne sollicitant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h45

Laurent Marce

A stylized signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.

Secrétaire de Séance

Le
président
du conseil d'administration

A stylized signature in blue ink, consisting of a vertical stroke followed by a horizontal stroke and a crossbar.

Pierre Maisonnat